

Au tribunal, ces lycéens mènent des procès fictifs

Jeudi, le tribunal de Coutances organisait une journée afin de sensibiliser les élèves au fonctionnement de la justice. Quatre affaires fictives avaient été imaginées en amont.

Reportage

« L'audience est ouverte, vous pouvez vous asseoir. » Au micro du tribunal judiciaire de Coutances (Manche), la voix de Moses Bitá, 17 ans, scolarisé en classe de terminale à l'institut Saint-Lô à Agneaux. Comme une centaine d'autres lycéens venus de Saint-Lô, Granville, Avranches, ce jeudi 4 avril 2024, il participe à une journée d'audiences fictives. Tour à tour, environ un tiers de ces élèves vont devoir endosser les rôles d'avocat de la défense, de la partie civile, de procureur et de juge du siège. « On a décidé d'avoir une démarche proactive : faire quelque chose de concret pour qu'ils comprennent le fonctionnement de la justice », contextualise Théo Declée. Juriste assistant en justice de proximité, il est en charge de l'organisation de cette journée de sensibilisation.

Voir aussi : VIDÉO. Refus d'obtempérer, bateau incendié... Voici 6 infos de la semaine à retenir en Normandie

« Des thématiques qui parlent aux élèves »

Quatre dossiers rythment la journée : du harcèlement scolaire, une agression sexuelle, un homicide involontaire lié aux stupéfiants et des violences volontaires. « J'ai pris quatre thématiques qui parlent aux élèves. Les affaires sont rédigées telles qu'on pourrait les recevoir au tribunal, mais sont entièrement fictives », détaille Théo Declée. Début mars, les élèves des six lycées concernés ont reçu les dossiers des affaires, afin de



Environ 35 élèves de terminale ont pu incarner les rôles d'avocat, procureur ou juge le temps d'une journée, jeudi 4 avril, au tribunal de Coutances.

PHOTO : QUEST-FRANCE

préparer les audiences. « On est aussi intervenus dans les établissements en amont pour leur expliquer les différents rôles de la justice », ajoute le juriste.

9 h 30, la journée débute. Théo Declée se glisse dans la peau du prévenu. « Il vous est reproché le délit suivant : harcèlement scolaire suivi d'incapacité supérieure à huit jours lors de l'année scolaire 2022-2023 », résume Moses Bitá, apprenti président d'un jour. 17 pièces figurent au dossier de cette affaire fictive, comme des captures d'écran de conversation *Snapchat*. Vêtus, pour l'occasion, de robes prêtées par le tribunal, les avocats, juges et procureurs en herbe enchaînent les questions pour juger

de la culpabilité du prévenu. Quelques professionnels sont à leurs côtés, pour les assister en cas de besoin.

Une fois la première audience levée, les élèves peuvent relâcher leur stress. « J'étais anxieux avant de monter sur l'estrade, reconnaît Moses Bitá. Mais je n'étais pas tout seul : l'avocate m'a bien aidé. » Camille Fautrad, élève de terminale également scolarisée à l'institut Saint-Lô, avait le choix entre être procureure, ou avocate de la partie civile. « J'ai préféré être procureure, je trouve que ça permet vraiment d'argumenter », estime la lycéenne.

En décembre, elle avait assisté, avec d'autres élèves, à une partie du

procès en appel d'un homme jugé en appel pour féminicide : « J'avais été très admirative de la procureure, c'était impressionnant et intimidant. Alors, ça me fait plaisir d'être à cette place-là aujourd'hui. » À ses côtés, son camarade Xavier Brostin endossait le même rôle : « C'est extrêmement intéressant. Ça nous permet de comprendre ce qu'on apprend en option DGEMC, droit et grands enjeux du monde contemporain. »

À terme, la juridiction coutanaise envisage de communiquer la trame de ces audiences à d'autres tribunaux, afin que l'expérience puisse être conduite ailleurs.

Line CHOPIN.

